

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT EUROPÉEN
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

GEORG EDITEUR

**NATIONALISMES EN EUROPE
CENTRALE ET ORIENTALE: CONFLITS
OU NOUVELLES COHABITATIONS?**

sous la direction de
**Maximos Aligisakis, Marc de Bellet,
François Saint-Ouen**

présentation et synthèse
Dusan Sidjanski

INSTITUT EUROPÉEN DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

GEORG EDITEUR

EURYOPA

Paru dans la collection

EURYOPA

ÉTUDES

**L'UNION EUROPÉENNE À LA LUMIÈRE
DU FÉDÉRALISME SUISSE, 1996**

Colloque Latsis 1995, direction: Dusan Sidjanski

ÉTUDES

**LA SÉCURITÉ EN EUROPE: VERS UNE
FLEXIBILITÉ INTERINSTITUTIONNELLE?, 1997**

Colloque Latsis 1996, direction: Frédéric Esposito et René Schwok

Couverture: Sébastien de Haller
Mise en pages: Anne-Lise Auberson

ISBN 2-8257-0572-1

© GEORG EDITEUR, 1997

Editions Médecine + Hygiène - Département livre Georg
Chemin de la Mousse 46, CH-1225 Chêne-Bourg

Tous droits de reproduction y compris par la photocopie,
de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Sommaire

AVANT PROPOS

DUSAN SIDJANSKI Présentation	9
---------------------------------------	---

SECTION I

ÉTUDES D'ENSEMBLE

NICOLAS LEVRAT Fédéralisme, Nationalisme, Europe: une difficile équation	13
FRANÇOIS SAINT-OUEN Décentralisation... A l'Est, du nouveau?	44
MAXIMOS ALIGISAKIS Nationalismes et minorités au Sud des Balkans: problèmes et perspectives	65

SECTION II

FRONTIÈRES ET MINORITÉS DU DANUBE À LA MER NOIRE

MARC DE BELLET La Moldova: un nouvel Etat face à ses minorités et à ses voisins	87
ANDRÉ LIEBICH Les minorités en Hongrie et les Hongrois de Slovaquie	118
MARC DE BELLET La minorité hongroise face aux changements politiques en Roumanie	131

SECTION III
LE CAS DES MINORITÉS DANS UN ÉTAT RÉCEMMENT
"HOMOGÈNE": LA POLOGNE

SYLWIA PALUCHNIAK De la reconnaissance de la "Ligne Oder-Neisse" au changement du statut de la minorité allemande en Pologne	149
ELZBIETA MOSIEJ Les minorités lithuanienne, biélorusse et ukrainienne en Pologne de 1989 à 1995	167

SECTION IV
L'ÉCLATEMENT DES FÉDÉRATIONS

MIROSLAV NOVAK L'opinion publique et la dislocation de la fédération tchécoslovaque	191
TANJA SARENAC Le rôle du commerce dans les relations entre Républiques ex-Yougoslaves	211

SECTION V
L'IMAGE DE L'AUTRE

RENATA LATALA Polonais et Ukrainiens: entre le passé et le présent	241
SVETLA ROUSSEFF Le Turc vu par le Bulgare	267

SYNTHÈSE

DUSAN SIDJANSKI Synthèse et essai d'interprétation: Etat-nation et nouveau fédéralisme européen	289
LISTE DES AUTEURS	315

Présentation

L'ouvrage que nous présentons aujourd'hui est la première recherche entièrement conçue et effectuée par une équipe d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants de l'Institut Européen de l'Université de Genève, grâce au soutien du Rectorat (octobre 1994 - octobre 1996)¹. A ce titre, il constitue un témoignage concret du riche potentiel et de la capacité de l'Institut à entreprendre et à mener à bien des travaux sur des thèmes qui sont au coeur des questions européennes. La renaissance des nationalismes dans les pays post-communistes de l'Europe centrale et de l'Est est-elle, en soi et par son impact sur l'Europe occidentale, une menace pour l'Union européenne, voire pour l'intégration et la sécurité européenne en général ?

L'onde de choc du nationalisme post-marxiste a surpris par son intensité et son extension. En effet, elle a fait voler en éclat des Etats multinationaux tels que l'URSS, la Yougoslavie ou la Tchécoslovaquie, et a provoqué ou intensifié des tensions au sein de plusieurs Etats-nations en Europe de l'Est, voire en Europe occidentale. Les mouvements nationalistes, régionalistes ou indépendantistes, qui sont à l'origine des désintégrations et des fragmentations, mettent à rude épreuve des communautés étatiques multinationales, quand ils ne font pas éclater les Etats que l'on croyait voués à la pérennité. Ces forces centrifuges, inspirées souvent par la volonté de créer des Etats-nations homogènes dans les espaces où cohabitent plusieurs peuples, oeuvrent à l'encontre des efforts d'intégration incarnés principalement par la Communauté européenne et son héritière, l'Union européenne. Elles provoquent des situations empreintes d'ambiguïté dans la mesure où les pays de l'Europe centrale et orientale aspirent à rejoindre les pays membres de l'Union européenne.

Dès lors, la question de la dot qu'ils apportent - ressources culturelles et humaines, mais aussi conflits de nationalités ou d'ethnies - et

des problèmes qu'ils subissent ne peut être éludée. Il était donc légitime et urgent d'interroger la réalité des pays de l'Europe centrale et orientale pour essayer de voir, plus clairement, les sources des conflits et des tensions, dont ils sont un terrain de choix.

Afin d'essayer d'apporter quelques éléments de réflexion et, si possible des réponses, nous nous sommes proposés d'étudier quelques cas de communautés minoritaires² vivant à l'intérieur des Etats-nations tels que la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie, la Bulgarie et la Moldova. Le divorce de la Tchécoslovaquie a également retenu notre attention. A propos de la Yougoslavie, Tanja Sarenac a examiné la question de savoir dans quelle mesure le commerce dans cette région peut être un facteur d'intégration.

Dans l'ensemble, notre constat fait apparaître avec force la difficulté que certaines communautés minoritaires rencontrent dans les Etats-nations qui ont fait l'objet de notre recherche. De nombreux facteurs explicatifs se profilent parmi lesquels les problèmes posés par la transition vers la démocratie, qui exige un renversement de la hiérarchie des valeurs et l'apprentissage de nouveaux comportements. D'autant plus que les réformes constitutionnelles, quelques importantes qu'elles soient, ne suffisent pas à garantir le respect effectif des droits de l'homme et des communautés minoritaires.

Notre curiosité scientifique a été contenue en raison de plusieurs contraintes qui nous ont imposé des choix nous obligeant à limiter notre champ d'investigation. Tout d'abord, l'ampleur du phénomène a contrasté avec les ressources dont nous disposions. Ensuite, il a été impossible de couvrir toutes les disciplines que nous aurions souhaité mettre à contribution pour appréhender cette réalité nouvelle.

De fait, notre volonté d'approche interdisciplinaire a été circonscrite aux disciplines effectivement représentées au sein de notre équipe : trois politologues (François Saint-Ouen, Maximos Aligisakis et moi-même), deux historiens (André Liebich et Marc de Bellet), une économiste (Tanja Sarenac), un sociologue (Miroslav Novak) et un juriste (Nicolas Levrat), ainsi que quatre diplômées de l'Institut (Renata Latala, Elzbieta Mosiej, Sylwia Paluchniak et Svetla Rousseff).

Deux autres faits originaux méritent d'être soulignés. La diversité des appartenances nationales et linguistiques dans notre équipe a permis de couvrir différents pays et régions, par des chercheurs familiers de leur situation et de leurs langues quand ils n'en n'étaient pas les ressortissants. Enfin, un aspect singulier qui, avec d'autres faits, reflète la particularité de l'Institut européen : une collaboration étroite et suivie entre

étudiants avancés du diplôme et chercheurs et enseignants de l'Institut. Cette expérience pluridisciplinaire, multinationale et multilingue, réunissant divers membres de l'Institut, est une entreprise enrichissante pour tous qui révèle le potentiel que recèle l'Institut européen et qui, à mon avis, constitue une première pierre apportée à l'édifice d'un doctorat européen interfacultaire à l'Université de Genève.

Dusan SIDJANSKI

¹ Les contributions ont été remises à la fin de l'année 1996.

² Dans le cas où des confusions étaient possibles, nous avons retenu des minuscules pour les minorités nationales (ex: allemands ou ukrainiens de Pologne), de manière à les distinguer des ressortissants des Etats (Allemands d'Allemagne, Ukrainiens d'Ukraine).

Forum, 1994.

³¹ Tzvetana Georgieva, *Vrazki na savmestimost i nesavmestimost mejdou christiani et musulmani v Balgaria. Rapports des expéditions ethnologique et sociologique en Bulgarie*, Sofia, 1994.

³² *Ethnographie de la Bulgarie*, Sofia, Ed. Académique "M. Drinov", 1979.

³³ *Ibid.*, p. 430.

³⁴ Tzvetana Georgieva, *Vraski na savmestimost ..., Sajitelstvoto kato sistema vav vsekidnevnia jivot na christianite i musulmanite v Balgaria*, Sofia, p. 148.

³⁵ *Ibid.*, p. 151.

³⁶ *Ibid.*, p. 152.

³⁷ *Ibid.*, p. 152.

³⁸ Tzvetana Georgieva, *op.cit.*, p. 160.

³⁹ *Ibid.*, p. 161.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 160.

⁴¹ Petar-Emil Mitev, *op. cit.*, p. 203.

⁴² *Ibid.*, p. 209.

⁴³ Tzvetlana Georgieva, *op. cit.*, p. 163.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 168.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 170.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 170.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 171.

SYNTHÈSE

Synthèse et essai d'interprétation: Etat-nation et nouveau fédéralisme européen

Dusan Sidjanski

La tâche qui m'est impartie est difficile. Elle l'est d'autant plus que, ayant lancé cette étude collective, je n'ai suivi de près que les travaux de nos étudiants, laissant une grande liberté aux autres auteurs, enseignants et chercheurs, qui ont contribué à cet ouvrage. C'est dire qu'il s'agit davantage ici d'un essai d'interprétation et d'une présentation personnelle que d'une synthèse fidèle de l'ensemble des études contenues dans cet ouvrage collectif.

1. CADRE CONCEPTUEL ET ANALYSES GÉNÉRALES

Dès l'abord, *Nicolas Levrat* entame le débat en posant une équation à trois dimensions: nationalisme, fédéralisme, Europe. Ce recours à une symbolique mathématique pour expliquer la dialectique entre ces trois concepts met d'entrée en relief deux dimensions que la mathématique ignore: à savoir, la dimension historique et le temps psychologique, ainsi que la dimension de l'esprit de finesse par opposition à l'esprit de géométrie. D'ailleurs, ce n'est pas par hasard que l'auteur de ce chapitre nuance son équation en considérant que le fédéralisme pourrait se révéler le plus maniable - je préfère "flexible" ou "adaptable" - des trois concepts dont le trait d'union apparaît comme leur contribution conjointe à l'organisation des sociétés et des espaces humains. Ce long processus prend sa source dans la formation de la souveraineté populaire et de la conscience nationale inspirées par la pensée de Jean-Jacques Rousseau puis enrichie par l'apport de la pensée libérale. Ce confluent forme la base du fédéralisme, de la volonté populaire et des droits de la personne. Dans cette vision qui rend compte de l'évolution et de l'influen-

ce de la pensée mais aussi de l'histoire, s'inscrit un saut en arrière qu'accomplit l'Europe centrale et de l'Est, marquant un retour en force de l'Etat-nation, qui véhicule l'élan initial de la nation romantique empreinte de l'ambition ethno-nationale. Dans la mosaïque des populations qui caractérise plus d'un pays de cette partie de l'Europe en particulier, chercher à créer ou à recréer des Etats-nations homogènes c'est s'engager dans une voie en sens opposé à l'orientation des mouvements d'intégration européenne. Certes l'exaltation du sentiment national accompagné de la renaissance du sentiment religieux fait office d'un substitut à l'idéologie marxiste - j'allais écrire à la religion communiste - dont l'effritement a laissé un grand vide. Dès lors, on peut penser que le sentiment national assume le rôle de ciment des communautés qui reconstituent leur solidarité en faisant appel à la "solidarité par similitude" parfois même aux dépens de la "solidarité par interdépendance". De là à constater qu'il y a un décalage ou un déphasage historique par rapport à l'évolution des Etats-nations en Europe occidentale, il n'y a qu'un pas. Mais une certaine ambiguïté persiste sous le même mot qui recouvre deux concepts distincts. A l'opposé de la conception occidentale, l'éclosion des Etats-nations jeunes pose de manière souvent aiguë le problème des communautés minoritaires en leur sein. La tentative de la nation majoritaire d'imposer sa volonté à la minorité au nom du principe même de la règle de la majorité donne lieu à certaines formes d'assimilation ou de discrimination qui peuvent conduire, dans des cas extrêmes, aux transferts volontaires ou forcés des populations, à des vagues d'expulsion à l'exemple de celles qui ont déferlé dans les régions de l'Europe communiste. L'histoire avant et après la Deuxième Guerre abonde en précédents qui ont laissé des traces dont les événements récents portent les marques. Sans prendre pour référence les cas les plus extrêmes qui relèvent, comme dans certains Etats nés de l'éclatement de la Yougoslavie, de la volonté de forger des Etats-nations purs et homogènes, force est de constater que la plupart de ces nouveau-nés empruntent des formes d'Etats unitaires et centralisés. Ils rendent d'autant plus difficile la solution des problèmes des communautés minoritaires que leur transition à la démocratie se heurte à de nombreux obstacles dont les structures et les mentalités héritées de l'époque communiste, mais aussi des attitudes ou des réactions qui font appel à des traditions se réclamant d'une histoire nationale instrumentalisée. Dans ce contexte, le pouvoir centralisateur cherche à s'appuyer sur le vote pour légitimer son action d'affirmation de l'identité de la nation qui, en se dotant d'un Etat, redonne une importance singulière au territoire et aux fron-

tières. De ce fait, on assiste à la résurgence des conflits frontaliers à l'ombre des principes du respect des frontières dont les changements ne peuvent être effectués par la force.

Ces problèmes de partage de territoires en fonction des nationalités ont été partiellement résolus à la suite de la désintégration de l'Empire austro-hongrois. En réalité, la fragmentation de cet espace a donné lieu à la création de plusieurs Etats laissant sans solution durable le problème des communautés minoritaires qui se sont trouvées enfermées dans leurs frontières. Des problèmes similaires sont réapparus avec force à la suite de la désintégration de l'Empire soviétique et de la Fédération socialiste de Yougoslavie. Une comparaison même superficielle de ces trois expériences suggère la conclusion que les problèmes des communautés minoritaires peuvent être plus aisément gérés dans des espaces plus vastes servant de cadre à l'organisation des sociétés multinationales. Cependant, les trois expériences se caractérisent, à des degrés divers, par une structure hiérarchique de subordination au pouvoir austro-hongrois ou au pouvoir du parti unique. D'où il s'ensuit que si les unions plus vastes offrent de meilleures possibilités de solution pour les communautés minoritaires, les solutions durables exigent, à présent, l'association libre des Etats et des communautés nationales. C'est là que réside la différence essentielle de ces trois expériences d'avec la formation de l'Union européenne qui repose sur un des principes fondamentaux du fédéralisme: la libre association. Il en résulte une double opposition: fragmentation et formation des Etats-nations en Europe centrale et de l'Est face à la dynamique de l'intégration au sein de l'Union européenne; l'Etat unitaire et centralisé face aux Etats régionalisés membres d'une Union de type fédéral. Contradiction qui met en relief le décalage des concepts, des formes d'organisation de la société et des mentalités qui n'empêche nullement ces jeunes Etats de se donner pour finalité d'adhérer ou, pour le moins, de s'associer à l'Union européenne. Comment concilier leurs ambitions de bâtir des Etats unitaires, leur répugnance pour les approches fédérales, avec leur désir de s'intégrer dans l'Union européenne?

Dans le même esprit, *François Saint-Ouen* se demande où en est la décentralisation à l'Est. Décentralisation qui est une technique d'aménagement du pouvoir bien en deçà du partage des pouvoirs qui est le propre des régions autonomes et des systèmes fédératifs. Or, sans un minimum de décentralisation, il n'y a aucune chance pour les commu-

nautés minoritaires de pouvoir s'exprimer. Dès lors, la décentralisation apparaît comme une condition nécessaire - bien que pas suffisante - à la protection des minorités. Elle constitue un premier rempart contre le nationalisme qui va de pair avec le centralisme et un premier pas vers l'Union européenne dont l'évolution prend une tournure fédérative.

Or, rien n'est plus étranger à cette expérience européenne que le concept léniniste du "centralisme démocratique" qui, sous un visage démocratique, imposait en fait des décisions d'en haut par la voix du parti unique. Les pays de l'Est ont pour la plupart un lourd héritage qui porte la marque du modèle soviétique. D'où la difficulté de mettre en oeuvre les réformes pour instaurer ou réinstaurer l'autonomie des pouvoirs locaux. Dès 1990, de nouvelles législations furent adoptées successivement en Pologne, en Hongrie et dans l'ancienne Tchécoslovaquie puis dans d'autres pays de l'Est, y compris dans certains Etats nouvellement indépendants de l'ancienne Union soviétique. Cependant malgré les références au modèle d'auto-gouvernement et à la Charte européenne de l'autonomie locale (1985), ces efforts de décentralisation ne manquaient pas d'entrer en contradiction avec la réhabilitation de l'Etat-nation unitaire et centralisé qui obsède en général les jeunes démocraties de l'Est. Comme si, suivant la ligne du déterminisme historique, l'Etat-nation centralisé constituait une étape nécessaire dans leur transition vers la démocratie et le moyen efficace d'affirmer leurs identités nationales.

Faute de ressources et en attente de nouvelles élites, les administrations locales n'ont pas réussi à surmonter les résistances des mentalités et l'inefficacité bureaucratique de l'ancien régime. De même, les administrations à l'échelle régionale qui pâtissent de l'absence de pouvoirs réels sont, comme les administrations locales, peuplées dans une large proportion par les nomenklaturas fidèles à leurs positions et à leurs privilèges. Cette situation contraste souvent avec les efforts de modernisation des administrations centrales et constitue, de ce fait, un prétexte ou une raison du maintien du contrôle par le pouvoir central. En effet, les dirigeants nationaux réformateurs hésitent à décentraliser davantage et se refusent à redonner du pouvoir aux bastions les mieux implantés de l'ancienne nomenklatura. Cette attitude semble trouver une justification après une expérience de quelques années d'autonomie, ou plutôt de décentralisation locale, qui n'a pas réussi à combler le fossé hérité de la période communiste entre dirigeants politiques et ad-

ministratifs d'une part, et citoyens de l'autre. Or, un des motifs du développement des autonomies locales et régionales, est précisément la création d'espaces de participation et de proximité entre autorités et citoyens. Que faire dans ces conditions? Et François Saint-Ouen de proposer de développer la formation des fonctionnaires locaux qui s'inscrit dans le cadre de bureaux de formation "en réseaux" recommandé par le Conseil de l'Europe et qui constitue un volet significatif du programme PHARE en Pologne. C'est une approche qui permet d'ouvrir le chantier d'une décentralisation authentique.

La troisième contribution générale est due à *Maximos Aligisakis* qui aborde les nationalismes et les minorités au Sud des Balkans. A l'instar de la décomposition de l'Empire ottoman, la désintégration de la Yougoslavie a donné lieu à la naissance d'Etats indépendants, mais rarement homogènes du point de vue national ou ethnique. D'où la persistance du problème des minorités et des revendications irrédentistes entre pays de cette région, qui contribuaient ainsi au maintien de l'instabilité. D'autant que chaque Etat, petit ou moyen, aspire à devenir "grand" et à réunir en son sein les populations qui se réclament de la même nationalité. Les clivages nationaux ou ethniques, souvent couplés avec les clivages religieux et linguistiques, et les questions de frontières, entretiennent, quand ils ne la renforcent pas, la situation d'incertitude et de conflits latents ou actifs. De surcroît, les interventions extérieures et souvent contradictoires des grandes puissances et des pays voisins ne sont pas tout à fait étrangères à l'existence de la situation conflictuelle qui tend à devenir synonyme des Balkans. L'auteur cite quelques exemples de foyers de tension, au premier chef desquels figurent les problèmes du Kosovo, de la communauté albanaise dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) et des relations parfois turbulentes de celle-ci avec la Grèce. L'analyse de ces cas ne fait que confirmer la précarité de la situation dans les Balkans, le rôle de la symbolique nationaliste, des mythes et des concepts sur un fond de passions ranimées et souvent manipulées. Ainsi, malgré les relations amicales entre l'ARYM et la Bulgarie, celle-ci, tout en étant la première à reconnaître officiellement le nouvel Etat, a refusé de reconnaître l'existence d'une nation macédonienne qui ne serait qu'une partie de la bulgarophonie slave. Quant au conflit entre l'ARYM et la Grèce, qui a revêtu la forme d'une guerre de symboles (le soleil d'or de Philippe II, père d'Alexandre le Grand), et d'une appropriation de l'histoire ancienne, il recouvre de surcroît des oppositions concrètes provoquées par la préten-

tion, inscrite dans la première constitution de l'ARYM, à assurer la protection de ses nationaux vivant dans les pays voisins et notamment en Grèce.

Ces tensions sont aussi la résultante des contraintes de politique intérieure: d'un côté la pression de l'ancien parti révolutionnaire macédonien qui demeure le porte-parole du nationalisme grand-macédonien; de l'autre, les surenchères nationalistes déclenchées en Grèce par l'ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Mitsotakis, reprises et amplifiées par la surenchère électorale des deux grands partis grecs, la Nouvelle Démocratie et le Pasok. Cette position extrême a empêché la Grèce de jouer ses atouts en tant que membre de l'Union européenne, et en tant que puissance régionale, face à un petit pays parmi les plus pauvres de l'Europe dont elle est la seule ouverture sur la mer. Ce n'est que récemment que la Grèce prend le virage en adoptant une politique rationnelle sous l'influence de ses principaux alliés et sous la pression des hommes d'affaire grecs. Cette évolution laisse supposer que les explosions des passions nationalistes seront progressivement remplacées par des politiques plus rationnelles. Le changement de générations et le temps aidant, les peuples de cette région retrouveront la paix et l'espérance d'une vie meilleure.

Dans une autre section de sa contribution, Maximos Aligisakis se livre à une intéressante expérimentation: il construit une échelle sur l'axe amitié-conflictualité dans les relations interétatiques balkaniques allant de -10 à +10. Conscient de la nature complexe et changeante de ces relations, il met en garde contre toute généralisation et ne considère ces notations que comme indicatives, bien que fondées sur les appréciations d'un groupe d'experts. De fait, ce tableau n'est qu'une image instantanée, donc statique de ces relations. De plus, le manque d'une dimension diachronique va de pair avec la question de la délimitation de la région balkanique: quels pays faut-il inclure dans cet espace? La réponse à cette question fondamentale détermine en effet la lecture des résultats de cet exercice. Tel qu'il est, le tableau comporte une distorsion qui frappe de prime abord: la note positive élevée attribuée à la RFY, donc à la Serbie soit + 5, alors que le simple sens commun suggérerait une note négative. Cette distorsion est due principalement à l'absence de deux acteurs avec lesquels la Serbie a eu des relations conflictuelles, à savoir la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Il est certes bien connu que la Croatie nie son appartenance à la région du Sud-Est de l'Europe

(appellation qui peut être substituée à celle des Balkans qui charrie un lourd héritage), mais il n'en reste pas moins que sa mise à l'écart, en ne tenant pas compte de son conflit et de ses tensions avec la Serbie, déforme le tableau des relations dans cette région. En revanche la prise en compte de leurs relations conflictuelles, ainsi que de celles entre Sarajevo et Belgrade, permettait de donner une image plus fidèle de la réalité de cette région. Il est évident que si l'on ne prend en considération que les relations amicales de la Serbie sans tenir compte de la guerre serbo-croate, la Serbie apparaît comme le pays le plus pacifique de la région après la Bulgarie, conclusion qui est contredite par la réalité. Cependant, il faut savoir gré à Maximos Aligisakis d'avoir eu recours à cette approche qui a le mérite de nous obliger à réfléchir sur les prémices. Ainsi, le choix de base conditionne le résultat final. En effet, si on inclut la Roumanie dans notre espace, on est amené à se poser la question de ses relations avec la Hongrie et la Moldova. En définitive, pour obtenir une image plus fidèle il est indispensable de compléter la démarche qui nous est proposée par une prise en compte des relations d'un pays avec ses pays voisins, même si ceux-ci se situent à l'extérieur d'un espace déterminé.

Les dernières pages d'Aligisakis sont consacrées aux perspectives de coopération des pays balkaniques dans un cadre européen. Tout en constatant que les retards et les disparités économiques, ainsi que les divers clivages sociaux et politiques, font le lit des conflits balkaniques, l'auteur développe les motifs qui les poussent à coopérer et à cohabiter, voire à se fédérer. Il rappelle que, aussi paradoxal que cela puisse paraître aujourd'hui, les Balkans ont été également un laboratoire de cohabitation, une terre accueillante sinon un berceau de tolérance. Salonique est un cas exemplaire qui, telle une petite Jérusalem des Balkans avec ses synagogues, ses mosquées, ses églises et ses cathédrales, a su ériger sur cette mosaïque de peuples et de croyances, un pôle de progrès politique et économique unique dans la région. A présent, les Balkans ont à relever plusieurs défis dont celui de l'intégration européenne et de la globalisation. Le but que poursuivent les pays de cette région visant à s'associer étroitement à l'Union européenne en attendant de pouvoir y adhérer, est la meilleure garantie pour leur avenir plus solidaire, plus prospère et plus démocratique. En suggérant de ranimer cette tradition ancienne, Maximos Aligisakis termine sur une note optimiste en souhaitant la création d'un Conseil des pays balkaniques ou de l'Europe du Sud-Est à l'image de Visegrad ainsi que le développement

de l'intégration économique par la mise en oeuvre d'un Plan Schuman dans les secteurs énergétiques et des transports notamment. Ces idées convergent avec l'idée de coopération économique des Républiques de l'ancienne Yougoslavie. Elles mettent l'accent sur la collaboration transfrontalière et sur le développement des relations dans un cadre multilatéral qui permettent de dépasser les frontières et la logique étroite de l'Etat-nation dans une perspective européenne.

2. ETUDES DE CAS: LA MOLDOVA, LA ROUMANIE, LA HONGRIE ET LA SLOVAQUIE

Ces cas forment un ensemble qui illustre la problématique des communautés minoritaires à la fois à l'intérieur de ces Etats et dans leurs relations avec leurs voisins. *Marc de Bellet* propose une analyse des rapports de différentes communautés nationales au sein de la Moldova où les roumanophones représentent les deux tiers de la population, et à l'intérieur de la Roumanie où vit une communauté hongroise nombreuse. Ainsi la Roumanie est confrontée à une double interrogation: adopter une politique cohérente ou deux politiques différentes face à deux situations opposées. Quant à la Hongrie, elle se singularise du fait qu'elle ne comprend que des minorités mineures ou dispersées par contraste avec des communautés importantes de Hongrois qui, établies en Roumanie et en Slovaquie, ne laissent pas de soulever des problèmes.

La problématique moldove est représentative des déséquilibres identitaires que connaît actuellement l'Europe centrale et orientale. Les communautés minoritaires y constituent plus d'un tiers de la population: la communauté ukrainienne compte 13,7%, la russe 13% tandis que les Gagaouzes turcophones orthodoxes représentent 3,5%. Le roumain est la langue dominante, mais le russe demeure la langue véhiculaire des communautés minoritaires. Comme dans d'autres cas, les identités nationales s'affirment d'abord dans le domaine de la culture et de la langue dès la fin des années 50. La question linguistique, qui est au centre du débat identitaire, a trouvé sa solution dans la Constitution de 1994. La langue moldove est reconnue en tant que langue de l'Etat de la Moldova, tandis que le russe et les autres langues parlées sur le territoire sont protégées. C'est ainsi que les citoyens ont le droit de choisir la langue de leur éducation et de leur instruction. Malgré ces dispositions libérales, la conception de l'Etat-nation et ses principes fondamentaux

forment la philosophie de base de ce jeune Etat: le préambule de la Constitution se réfère au caractère ethnique du peuple moldove et de son devenir comme nation. Cependant, dans la même foulée, le préambule affirme que les citoyens d'autres origines ethniques constituent le peuple de la République moldove. Cette affirmation atténue le caractère rigide de la conception de l'Etat-nation.

A plus d'un titre, le statut de la Gagaouzie, élaboré en étroite consultation avec le Conseil de l'Europe, est exemplaire. Il institue une autonomie territoriale, innovation qui pourrait être un précédent à l'échelle régionale. Ce statut garantit l'identité nationale des Gagaouzes, de leur développement, de leur langue et de leur culture. Il est prévu en outre qu'en cas de changement du statut de la Moldova - sous-entendu en cas de rattachement à la Roumanie - le peuple de la Gagaouzie a le droit à l'autodétermination. Cette hypothèse a été écartée en 1994 lors des élections qui ne donnèrent que 20% de voix favorables au rattachement à la Roumanie, résultat qui fut entériné lors du référendum qui confirma le rejet d'une réunification par 90% des voix.

Ce statut détermine le territoire autonome qui comprend les localités peuplées de plus de 50% de Gagaouzes tandis que les localités constituées de moins de 50% se prononcent par référendum local. Cette démarche proche de la méthode suisse s'inscrit cependant dans un cadre constitutionnel à caractère unitaire. Il n'en reste pas moins que la mise en oeuvre de cette procédure a mis fin en 1995 au conflit de cinq ans par l'adoption d'une solution pacifique et originale au problème posé par la communauté minoritaire. L'expérience gagaouze a une portée exemplaire. Plus généralement, le "modèle" moldove a ouvert la voie à des solutions négociées des problèmes des communautés nationales à l'intérieur de l'Etat moldove, mais aussi dans ses relations avec la Roumanie qui, jusqu'en 1994, hésitait à renoncer à ses prétentions sur cet espace à prédominance roumanophone. Ainsi s'élabore dans cette région des relations nouvelles entre pays voisins qui tendent à évoluer vers des formes de coopération régionale.

Dans sa deuxième contribution, relative à la Roumanie, Marc de Bellet aborde l'autre face de la problématique minoritaire, à savoir le traitement réservé à la communauté hongroise à l'intérieur de l'Etat roumain. Pendant longtemps, ce que la Roumanie exigeait de la Moldova, elle le refusait à la Hongrie qui avait des revendications à propos de la

communauté hongroise en Roumanie. Cette situation "schizophrénique" qui a connu une évolution positive, à la suite de la solution pacifique avec la Moldova allant de pair avec la démocratisation en Roumanie, a été entérinée par l'accord entre la Hongrie et la Roumanie de 1996. L'analyse que nous présente l'auteur montre l'importance de la double dimension intérieure et extérieure du problème roumano-hongrois. La population d'origine hongroise représente plus de 7% de la population totale: elle est largement majoritaire dans deux régions au centre tandis qu'elle représente une forte minorité entre 40 et 20% dans cinq autres unités administratives transylvaines. Cette concentration démographique n'est pas sans influence sur l'évolution du statut de la Communauté hongroise dans le cadre constitutionnel de l'Etat roumain, pourtant fortement marqué par la conception de l'Etat-nation. Ainsi la Constitution de 1991, tout en affirmant que la Roumanie est un "Etat national, souverain et indépendant, unitaire et indivisible" ayant "comme fondement l'unité du peuple roumain" et dont "la langue officielle est le roumain", garantit en même temps le statut des communautés minoritaires. Ainsi les minorités nationales ont-elles le droit à la défense, au développement et à l'expression de leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. D'où s'ensuivent notamment le droit à l'éducation en langue maternelle et le droit à la représentation parlementaire dans le respect de l'unité de l'Etat. Aussi, pour garantir cette unité, la législation sur les partis politiques exige une représentation au niveau national, soit 10000 membres fondateurs répartis dans 15 unités administratives.

Dans le même esprit, la modification en 1996 de la loi sur l'administration publique de 1991 ouvre la voie à plus de décentralisation: l'autonomie locale, qui en est la principale innovation ne peut cependant, selon les termes de cette loi, porter atteinte au caractère national unitaire de la Roumanie. On y retrouve la double tension entre la nécessité de plus d'autonomie locale ou régionale et la volonté de préserver l'Etat unitaire. A l'encontre de cette tendance, la loi sur l'éducation ne donne pas satisfaction à la communauté hongroise. Dans une résolution à son propos, le Parlement européen la qualifie de discriminatoire tout en dénonçant en elle le signe d'un "nationalisme grandissant" et en mettant en garde la Roumanie contre des mesures qui l'éloignent des exigences de l'Union européenne.

Cependant, malgré quelques dérapages, deux événements positifs

majeurs ont marqué l'année 1996: le traité de bon voisinage avec la Hongrie et la consolidation de la démocratie à la suite des élections qui ont donné lieu à l'alternance au pouvoir. Le traité a été conclu peu de temps après que le gouvernement hongrois a endossé, au cours d'une réunion des minorités hongroises à Budapest, leurs revendications en matière d'autonomie. Ce renversement inattendu de la politique officielle à l'égard de la Roumanie et de la Slovaquie témoigne de l'influence des Etats-Unis, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans cette région. Le traité assure la protection des minorités mais les parties contractantes ont estimé que la Recommandation 1201 du Conseil de l'Europe ne se réfère pas aux droits collectifs et n'impose pas un statut spécial d'autonomie territoriale basée sur des critères ethniques. Cette interprétation a rendu possible la signature et la ratification du traité de bon voisinage. Toutefois, elle n'empêche pas le parti hongrois de Roumanie de considérer que les droits collectifs demeurent l'une de ses revendications majeures. Celle-ci prend une dimension nouvelle et concrète depuis que le parti représentant la minorité hongroise participe au nouveau gouvernement de coalition.

Les élections locales, suivies d'élections législatives et présidentielles, ont confirmé le succès du parti hongrois qui est dû en bonne partie à la forte mobilisation de son électorat. Avec ses 11 sièges de sénateurs et ses 25 députés ainsi que par son rôle lors de l'élection du président Constantinescu au gouvernement, le parti hongrois contribue à la solution pacifique du problème des communautés minoritaires en Roumanie. Ainsi, grâce à la mise en pratique progressive d'un système démocratique, de nouvelles perspectives s'ouvrent à la Roumanie, tant dans son aménagement intérieur que dans ses relations avec ses voisins et dans son rapprochement avec l'Union européenne. Le concept de l'Etat-nation traditionnel et exclusif tend à perdre de son intransigeance dans un contexte démocratique et consensuel, mieux adapté aux réalités multiethniques, multilingues et multireligieuses de la région.

Notre collègue *André Liebich* s'est concentré sur une dimension complémentaire en dressant l'état des minorités en Hongrie et de la communauté hongroise en Slovaquie. Cette communauté qui représente 11% de la population totale se caractérise par une forte concentration contiguë à la Hongrie qui soulève la question tabou de l'autonomie territoriale et des droits collectifs. En effet, la crainte existe en Slovaquie que l'autonomie ne conduise à la fédéralisation qui, à son tour, pourrait

aboutir à la séparation. Les précédents yougoslave et tchécoslovaque, présents dans les esprits, sont souvent évoqués pour justifier l'attitude prudente sinon négative du gouvernement slovaque. Celui-ci mène en réalité une politique à double face: d'une part, il donne les garanties constitutionnelles et évoque la mise en oeuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales; d'autre part, il proclame en 1995 que le slovaque est la seule langue d'Etat tandis que la loi sur la protection de la République impose l'obligation à tous les citoyens slovaques de maîtriser la langue officielle. Ces mesures, qui vont à l'encontre de la protection de l'identité des minorités nationales, s'appuient sur l'indépendance slovaque dont la base est fondamentalement ethnique. Malgré cette situation ambiguë sur laquelle plane l'ombre de l'Etat de la nation majoritaire, la Slovaquie a signé, sous la pression de Paris et de Bruxelles, un traité de bon voisinage avec la Hongrie, traité qui apparaît comme le pendant de celui de la Hongrie avec la Roumanie. Grâce aux assurances du Haut commissaire aux minorités nationales de l'OSCE qu'il n'existe pas nécessairement d'obligation d'accorder l'autonomie dans un pays qui ne reconnaît pas les droits collectifs, le principal écueil qui en a retardé la signature a pu être surmonté.

Il n'en reste pas moins que toute une série de mesures laisse mal augurer de l'avenir de la communauté hongroise en Slovaquie. En même temps, l'on observe un dangereux penchant pour le révisionnisme: le ministère de l'éducation a diffusé récemment aux enseignants 90000 exemplaires d'un manuel d'histoire, "L'Histoire de la Slovaquie aux Slovaques", qui vise à réhabiliter le régime de M. Jozef Tiso, président de la première République slovaque qui fondée par Hitler en 1939 sous lequel ont eu lieu les déportations de familles juives¹. Ce relent de révisionnisme ne peut avoir qu'une influence négative sur la vie de la communauté hongroise. Ses effets risquent d'être d'autant plus profonds et durables qu'ils s'adressent à des jeunes générations. Or, un des premiers soucis des pères fondateurs de l'Europe, et de Denis de Rougemont en particulier, a été de promouvoir la révision des manuels d'histoire qui constituent un élément-clé dans la formation des attitudes et le comportement des peuples. Les organisations européennes ne devraient-elles pas se préoccuper davantage de la socialisation et de l'éducation des jeunes dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est?

Par contraste, la Hongrie se veut un modèle de lutte contre la discrimi-

mination ethnique. Dès 1993, elle a adopté une loi accordant des droits collectifs et une autonomie culturelle aux minorités ethniques. La loi encourage l'épanouissement de ces communautés, offre des garanties pour l'usage des langues minoritaires et favorise la création d'un réseau de conseils d'auto-gouvernements locaux et nationaux dotés de compétences en matière d'administration locale, d'éducation et de communications. Ces mesures concernent une douzaine de minorités qui, contrairement à une idée répandue qui minimise leur existence en Hongrie, représentent environ 7% de la population totale: 500 à 700.000 Tziganes, environ 200.000 Allemands et 120.000 Slovaques pour ne mentionner que les plus importantes. Ces communautés ont formé environ 172 conseils, soit 62 conseils gitans, 38 conseils allemands et 13 conseils slovaques. Depuis 1995, un médiateur hongrois veille au respect des droits des minorités. Sur les 430 plaintes dont il a été saisi, 68% ont été déposées par des Tziganes et leurs organisations.

Si le respect des droits des minorités en Hongrie est cité en exemple, il n'en reste pas moins que la situation des Tziganes, frappés par le chômage et victimes des rejets de la population, laisse beaucoup à désirer². En attendant, ces efforts entrepris en faveur des minorités sont exemplaires en Europe de l'Est et justifient dans une large mesure les exigences de la Hongrie à l'égard de ses voisins à propos du sort qu'ils réservent aux communautés hongroises. Comme l'observe en conclusion André Liebich, il s'agit, en fait, d'accorder chez soi ce qu'on espère obtenir pour soi-même ailleurs.

3. LES MINORITÉS EN POLOGNE ET L'IMAGE DE L'AUTRE

Après la Deuxième Guerre mondiale, la Pologne est devenue un Etat homogène où les minorités nationales ne représentent plus qu'entre 3 et 4% de la population totale. Cette proportion restreinte n'enlève rien à l'intérêt que présente le respect des minorités, les attitudes des uns à l'égard des autres, leurs perceptions réciproques. Trois études dues aux étudiantes polonaises de notre diplôme éclairent divers aspects de cette problématique. La première porte sur le changement du statut de la communauté allemande, la deuxième sur les minorités lituanienne, biélorusse et ukrainienne, et la troisième sur les relations et les attitudes entre Polonais et Ukrainiens. Chacune à sa façon apporte une contribution originale et complémentaire à la fois.

Sylwia Paluchniak a analysé les rapports tendus entre l'Allemagne

et la Pologne qui, pour difficiles qu'ils fussent, ont trouvé une solution grâce au traité germano-polonais qui a mis fin à la querelle politique sur la question de la frontière Oder-Neisse. La reconnaissance de cette frontière fut une condition préalable à la réunification de l'Allemagne. Cette question a mis en relief l'importance démesurée attribuée en Europe de l'Est aux problèmes des frontières et de leur intangibilité. Question qui a été à l'origine des tensions entre Etats de l'Europe de l'Est, quand elle n'a pas donné lieu à des conflits ouverts comme en ancienne Yougoslavie. Or, ainsi que l'a rappelé le Chancelier Kohl dès 1989, l'Europe de demain ignorera les frontières tandis que les Etats-nations s'estomperont. Une fois de plus, apparaît en toute évidence le décalage entre l'obsession de l'Etat-nation et de ses frontières et la place relative que ces idées-forces occupent dans le processus d'intégration européenne.

La reconnaissance de la frontière Oder-Neisse n'a pas manqué d'avoir des effets positifs sur la communauté allemande en Pologne. Comme d'autres pays autrefois occupés par l'Allemagne nazie, la Pologne a expulsé dans les années 1945-1949, 3,2 millions d'Allemands. Cette grande vague de déplacement forcé d'Allemands n'a laissé derrière elle qu'une communauté allemande réduite (entre 200 et 400.000). Ce chiffre varie d'ailleurs fortement selon que l'on se réfère à des sources polonaises ou allemandes (1,1 million en 1983). Réduite à une portion congrue, la communauté allemande a conservé son sentiment d'appartenance à la culture allemande, sentiment qui a été renforcé par la politique de discrimination pratiquée à l'égard de cette population, mais aussi par réaction à la vie politique et en raison de l'existence de deux Etats allemands. Plus récemment, les déclarations du cardinal polonais Mgr Glemp niant l'existence de la minorité allemande et refusant une liturgie en allemand à cette communauté de Silésie à 90% catholique, ont suscité des initiatives pour récolter des signatures confirmant l'existence de cette communauté et pour l'organiser sur des bases légales. Dès 1988, des organisations de la minorité allemande ont fait leur apparition qui, jointes à quelque 250.000 signatures recueillies en 1989, apportaient la preuve de la vitalité de cette communauté. En effet, l'ensemble des organisations allemandes compte environ 300.000 membres qui sont regroupés depuis 1990 au sein du Conseil central des sociétés allemandes en Pologne. Le Conseil revendique le droit de former un parti politique allemand, le droit de conserver la nationalité allemande et l'autorisation du retour des réfugiés sur

leurs terres natales. Ce développement de la vie associative s'inscrit dans l'évolution du système démocratique en Pologne. C'est dans ce contexte que le droit de conserver et de cultiver l'identité culturelle, linguistique et religieuse prévue par le traité de bon voisinage trouve une meilleure application, de même que le libre accès aux médias. L'obstacle principal demeure la résistance des mentalités aux changements, tant du côté polonais qu'allemand. Cependant l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne permettra de lever les dernières barrières en supprimant la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, en créant un espace ouvert à la libre circulation et, le cas échéant, en rendant possible le retour pacifique des Allemands. Ainsi la minorité allemande en Pologne, longtemps cause de tensions, pourra se muer en pont entre les deux nations.

La situation des minorités lituanienne, biélorusse et ukrainienne, objet d'analyse de *Elzbieta Mosiej*, n'est pas fondamentalement différente, bien que ces minorités ne jouissent pas de la même protection et du même soutien extérieurs. La petite communauté lituanienne, qui a conservé son identité grâce à son homogénéité et malgré la discrimination dont elle était l'objet, a vu sa situation bien améliorée depuis que la Pologne a reconnu, en janvier 1991, l'indépendance de la Lituanie. Comme dans le cas de la minorité lituanienne, la communauté biélorusse se distingue principalement par la langue et, de surcroît, par la religion orthodoxe. Ses membres au nombre de 250 à 350.000 habitent en majorité la campagne. Dans la mesure où l'on assiste à un exode rural des jeunes vers les villes, ceux-ci tendent à s'assimiler et utilisent moins leur langue maternelle. Cependant, dans un environnement plus démocratique, les activités des sociétés culturelles et des associations sociales et politiques se développent. Quant au parti biélorusse qui éprouve des difficultés à faire élire ses représentants lors des élections parlementaires, il a enregistré quelques succès aux élections municipales.

Les relations entre Polonais et Ukrainiens ont une longue histoire. Entre les deux Guerres mondiales, la communauté ukrainienne en Pologne dépassait cinq millions de personnes. A la fin de la Seconde Guerre, des 650.000 Ukrainiens, environ 500.000 ont été renvoyés en Union soviétique, et ceux qui sont restés ont été "transférés" pour occuper la place laissée par les Allemands. Cette période d'après-guerre fut caractérisée par de grandes migrations forcées et par l'affirmation d'une Pologne homogène. Ce n'est qu'avec la transition vers la démocratie

que ce mythe a été abandonné au profit de la reconnaissance des droits des minorités. Comme pour d'autres communautés minoritaires, ce fut le signal du réveil des activités culturelles et éducatives et de la participation à la vie politique. Ces transformations ont eu un effet positif sur les relations entre Polonais et Ukrainiens sans que pour autant toutes les résistances dues à la mémoire historique et aux mentalités aient pu être éliminées en si peu de temps.

Ces relations sont passées à la loupe par *Renata Latala*, laquelle souève en particulier la question de fond qu'est la reconnaissance de l'Autre, la perception de l'Autre et les attitudes à son égard. A la différence de la Pologne qui a une identité nationale confirmée, l'Ukraine pâtit d'une grande insécurité en raison même de sa structure multilingue, multiconfessionnelle et multiethnique. Le rôle de la communauté russe qui représente plus d'un cinquième de la population, le rôle de la langue et de la culture russes, sont tels qu'il est difficile de les réduire à un phénomène de minorité. Le nouvel Etat ukrainien regroupe des territoires et des populations aux destins différents, qui ne sont pas étrangers aux tensions existantes entre les régions situées à l'Ouest ou à l'Est. Ce pluralisme identitaire dans un Etat qui, par compensation, s'affirme comme unitaire, pose des problèmes graves qui sont à l'origine du débat sur une éventuelle fédéralisation de l'Ukraine, à l'encontre du courant nationaliste inspiré par l'idée de l'Etat-nation. Ce débat est vital car la nouvelle Ukraine, comme le souligne R. Szporluk, est une entité politique et civique, et non pas une formation ethnique. D'où l'importance actuelle du débat sur la nationalité et la citoyenneté, sur l'indépendance et l'intégration régionale, sur l'Etat unitaire et la fédération, débat qui engage l'avenir de l'Ukraine. Ces éléments qui distinguent l'Ukraine de la Pologne ne sont pas sans influencer la vision réciproque. Certes les conditions nouvelles s'annoncent plus propices à des relations plus équilibrées. Cependant les attitudes et les sentiments d'antipathie demeurent très répandus comme en témoignent les récents sondages. Ces attitudes s'inscrivent dans un contexte général d'intolérance qui se répercute sur celles à l'égard des minorités vivant à l'intérieur des deux Etats. L'espoir d'une amélioration se dessine auprès des jeunes générations et se confirme dans la perspective d'un rapprochement avec l'Europe occidentale. C'est ainsi que pour de nombreux cercles ukrainiens, les relations bilatérales représentent une voie vers l'Europe. Enfin, les lieux qui ont fait l'objet de conflits constituent aussi un patrimoine culturel commun: tel est le cas de Kiev ou encore de Lvov qui

tout en faisant partie de l'Ukraine d'aujourd'hui, apparaît à la fois comme un centre culturel et national important pour les Polonais et comme la capitale du "Piémont national" des Ukrainiens. Quant à la Galicie, elle apparaît comme un mythe vivant dans l'imaginaire littéraire et dans les mémoires collectives des Polonais, des Ukrainiens, des Juifs ainsi qu'une région à la croisée des courants nationaux, des cultures et des religions. Eviter d'imposer le carcan de l'Etat-nation à des régions multinationales nombreuses qui forment des foyers créateurs et constituent la grande richesse de l'Europe, telle s'annonce la finalité de la grande Europe.

Une des contributions les plus originales, due à *Svetla Rousseff*, porte sur le Turc vu par le Bulgare. Version abrégée de son mémoire de diplôme, son analyse part du concept de stéréotype qui, à travers des images collectives simplifiées et figées, tend à perpétuer une vision de l'Autre, en l'occurrence du Turc. Cette vision puise ses origines dans la longue histoire de l'occupation turque, marquée par l'opposition entre dominant et dominé et la juxtaposition de deux modèles de civilisation. L'Empire ottoman et celui des Habsbourg, tous deux multinationaux mais fondés sur des valeurs opposées, ont retardé l'émergence de l'Etat-nation dans l'Europe centrale et du Sud-Est. En revanche, ils n'ont pas empêché l'affirmation de la culture et de la conscience nationales à travers le folklore et la littérature épique qui ont contribué à forger et à perpétuer l'image stéréotypée du Turc. La conscience nationale s'affirme par l'opposition à l'autre qui se reflète dans le langage courant en revêtant un sens péjoratif ("turquiser = perdre", "Turc incisé"). Ces images négatives du Turc sont véhiculées par les manuels et l'enseignement de l'histoire nationale et ce n'est que récemment que les historiens bulgares ont jeté "un nouveau regard" sur le passé du pays. Or, c'est une des questions que Denis de Rougemont a depuis longtemps considérées comme essentielles pour l'avenir de l'Europe. Tâche à laquelle se sont attelés des historiens de plusieurs pays au sein des institutions publiques telles que le Conseil de l'Europe ou privées telles que l'Institut Georg-Eckert de Brunswick. Si une vision unilatérale et nationaliste est en voie d'être dépassée en Europe occidentale, tel n'est pas toujours le cas dans les jeunes Etats qui, à l'exemple de la Slovaquie et de la Croatie, réécrivent leur histoire teintée de révisionnisme. Quand on sait l'empreinte que laissent les premières notions d'histoire, on mesure l'urgence qu'il y a à replacer les histoires nationales dans un contexte européen. D'autant plus que l'on assiste dans cette région à une "hystérisation" des

conflits identitaires et à une transformation de l'adversaire politique en ennemi ethnique quand ce n'est en une confrontation de civilisations et de religions. Or, dans cette région plus qu'ailleurs, il est essentiel de préserver et de développer un "système de coexistence" fondé sur la reconnaissance de l'altérité, sur une tolérance effective et sur un respect mutuel. Ces principes fondamentaux ont été sérieusement ébranlés par le changement forcé de noms turcs imposé en 1984 sous le régime communiste et par l'exode des Turcs en 1989, deux événements qui ont constitué des ruptures d'équilibre du système de coexistence dont la fragilité est accentuée dans les situations de crise économique. La leçon pacifique que présente le cas bulgare a des accents de portée générale qui prennent du relief dans le tableau comparatif qu'offre cet ouvrage collectif.

4. DIVORCE À L'AMIABLE TCHÉCOSLOVAQUE VS ÉCLATEMENT VIOLENT DE LA YOUGOSLAVIE

L'étude de *Miroslav Novak* met en lumière les aspects à la fois contradictoires et décevants de l'engrenage qui a abouti à la séparation, malgré une opinion publique initialement favorable au maintien de la fédération. Il est difficile d'admettre qu'une question aussi vitale pour les deux peuples n'ait pas été soumise au vote populaire, mais décidée par un enchaînement d'alliances contre nature des partis parlementaires. Le comble est que la majorité s'est prononcée contre la volonté populaire et parfois en désaccord avec la ligne générale de certains partis. Ce divorce préfabriqué, entériné dans l'enceinte close du parlement, est dû davantage à des rivalités personnelles des chefs qu'à la conviction de leurs troupes.

Pourtant, dès 1991, le Président Vaclav Havel a lancé un appel direct à la population "Chers concitoyens, tout indique qu'il est en ce moment au-dessus des forces de nos corps représentatifs de se mettre d'accord à temps et de façon raisonnable sur l'avenir de notre coexistence étatique. Ils sont politiquement divisés, paralysés par des querelles internes et s'éloignent de plus en plus des citoyens qui les ont élus. ...Dans ces circonstances, il ne me reste qu'à m'adresser directement à vous, citoyens de notre République, en vous demandant votre aide... Je vous demande d'exprimer, beaucoup plus fort que jusqu'à présent, votre volonté de vivre bientôt dans une Etat prospère..." Cet appel n'a pas eu de suite, les

représentants du peuple ayant tranché à l'encontre de la volonté populaire.

L'aperçu des sondages d'opinion publique de l'époque confirme la nette préférence générale pour le maintien de l'Etat tchécoslovaque qui, dès le printemps de Prague, a pris la forme d'une fédération. Ce sont les résultats des élections de 1992 qui ont départagé les partis politiques en deux groupes: les vainqueurs, qui ont déclenché le processus de séparation, alors que les perdants ont redécouvert les vertus de l'Etat fédéral commun. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que le parti de Klaus ait cherché à maintenir la fédération avant les élections et que même le parti de Meciar semblait préférer une confédération à la séparation. Ainsi, bien qu'aucune des deux Républiques n'ait souhaité la dissolution et que la population fût opposée à l'éclatement, le jeu des leaders et des partis parlementaires a conduit à ce résultat. Il est cependant admis que la "variante Klaus" des réformes, qui s'est imposée aux niveaux tchèque et fédéral, a eu pour effet d'inciter les autorités slovaques à renforcer leurs compétences afin de pouvoir freiner l'application de cette réforme en Slovaquie. De la sorte, d'actions en réactions, les événements s'enchaînèrent jusqu'à la proclamation de la souveraineté et d'une nouvelle Constitution par le Parlement slovaque le 17 juillet 1992.

La séparation entérinée par le Parlement fédéral donna lieu à la naissance de deux nouveaux Etats indépendants, solution qui, en juillet 1992, n'avait la préférence que de 16% des opinions exprimées. Trois mois après la séparation, deux Slovaques sur trois interrogés ont estimé qu'avant de prendre cette décision, un référendum aurait été préférable. Parmi les opposants au "divorce de velours" figurait une nette majorité des électeurs de tous les partis importants, à l'exception du parti de Meciar et du parti national slovaque. L'opposition la plus forte se manifestait (85%) chez les électeurs des partis hongrois qui, selon toute vraisemblance, estimaient que leurs problèmes seraient mieux résolus dans un ensemble fédéral plus vaste et multinational que dans un Etat à majorité slovaque. La gauche démocratique (ex-communiste) et la démocratie chrétienne suivaient de près. Parmi les opposants figuraient plus de femmes, de Hongrois et d'habitants de la Slovaquie de l'Est. Quant aux Tchèques, une fois les esprits calmés et les querelles tchécoslovaques atténuées, ils regrettèrent quelque peu le divorce. Dans l'ensemble, l'étude de ce cas particulier et paradoxal conduit à l'observation suivante: c'est la rapidité de ce processus de séparation qui frappe par

contraste avec la lenteur des processus d'intégration.

Après la rupture politique, la séparation des économies et des sociétés, en dépit de leurs imbrications culturelles, intervint au cours de 1993. En conséquence, un retour à la fédération apparaît à présent hors de question. Reste l'hypothèse d'un "rapprochement indirect" par l'intermédiaire de l'OTAN et surtout de l'Union européenne. Bien que son adhésion à l'OTAN soit pratiquement acquise à la suite du sommet de Madrid du 9-10 juillet 1997 et qu'elle figure en position favorable pour faire partie des premiers adhérents à l'Union, la République tchèque a jugé utile de renouer des liens privilégiés avec la Pologne en vue des prochaines négociations avec l'Union européenne. La situation de la Slovaquie est moins claire. Malgré les progrès réalisés sur le plan économique, elle ne semble pas remplir les conditions politiques pour une prochaine adhésion³. Mais, selon Miroslav Novak, l'entrée simultanée des deux Républiques devrait favoriser leur rapprochement. En revanche, un délai supplémentaire imposé à la Slovaquie pourrait contribuer à l'éloignement plus ou moins durable des deux républiques postcommunistes. Cette dimension de politique générale, que l'Union européenne devrait prendre en compte, s'il en est besoin, à quel point l'interaction est profonde entre les contraintes de politique intérieure et de politique européenne. En effet, l'appartenance à l'Union européenne et l'approfondissement de l'intégration et de la solidarité de fait contribueront à supprimer la barrière entre la dimension nationale et européenne.

A la différence des études précédentes qui ont porté sur les aspects institutionnels et politiques des communautés minoritaires et sur l'image de l'Autre, *Tanja Sarenac* a abordé les relations entre les Républiques de l'ex-Yougoslavie sous l'angle des échanges commerciaux. Certes, l'éclatement de la Yougoslavie est dû principalement à un enchaînement de décisions politiques imbriquées dans un engrenage d'actions et de réactions, inspirées par la volonté de créer des Etats-nations indépendants et aussi homogènes que possible. Le conflit a fait ressortir la priorité accordée au politique, le rôle et la puissance du sentiment nationaliste qui a servi de moteur et de justification dans la course à l'indépendance, aux dépens des considérations d'ordre économique. Mais le facteur économique a eu une part importante dans la gestation du conflit. En effet, les années 80 ont été marquées par des crises économiques successives qui, en provoquant l'hyperinflation et le chômage et en accen-

tuant la disparité entre régions et catégories sociales, ont contribué à déstabiliser le système et à amplifier la crise politique qui couvait depuis la mort de Tito en 1980.

A posteriori, on s'aperçoit que la Constitution de 1974, par l'effet conjugué de l'autonomie des Républiques et de l'autogestion économique, déclenche un processus de consolidation des économies "nationales" qui, par voie de conséquence, anticipe la désintégration de l'économie yougoslave, par ailleurs souvent citée en modèle par les partis socialistes occidentaux. Et pourtant, malgré la fragmentation des structures souvent compartimentées et des politiques autarciques pratiquées par les Républiques, il existait entre elles des liens commerciaux plus denses qu'avec les autres pays. Tanja Sarenac donne des exemples de cette interdépendance en 1990: la Slovénie avec 8,2% de la population yougoslave assurait 29% des exportations vers l'extérieur alors qu'elle écoulait 60% de ses exportations sur le marché yougoslave; la Serbie avec 41,5% de la population n'exportait que 30% à l'extérieur contre 62% vers les autres Républiques; à son tour, la Croatie (20% de la population) exportait 20% du total vers l'extérieur et 65% à destination des autres Républiques. Ces flux intenses qui témoignent de la capacité d'exportation des trois principales Républiques et en particulier de la Slovénie, ont été brutalement suspendus au moment des conflits. A l'interdépendance s'est substituée la désintégration politique et économique. Dès lors, les Républiques doivent faire face à des difficultés sérieuses dues à la perte du marché yougoslave pour leurs produits et à l'interruption des fournitures de matières premières à des prix avantageux. En dépit des arguments souvent avancés se référant à l'exploitation des uns par les autres, des observateurs neutres estiment que ces échanges entre le Nord et le Sud étaient au bénéfice mutuel. La substitution des marchés mondiaux et européens au marché domestique yougoslave exigera une période d'adaptation aux standards plus élevés. Dans ces conditions, l'auteur se demande si un retour aux anciens marchés, à la suite de la restauration des relations normales entre les Républiques devenues indépendantes, n'est pas une option réaliste. Le cas de la Slovénie est significatif. Malgré le succès de ses exportations vers l'Union européenne, qui représentent les deux tiers du total de ses exportations et un peu plus de ses importations, la Slovénie a la Croatie comme troisième partenaire (10% et 6% respectivement). De surcroît, elle développe des liens commerciaux avec la Russie devenue son sixième partenaire commercial. Un accord de troc prévoit des livraisons de

pétrole brut et de gaz naturel contre des produits industriels.

Bien que la plupart des dirigeants des Républiques se refusent d'envisager la restauration d'un marché ou d'un espace économique yougoslave, les liens commerciaux qui existaient avant la désintégration de la Yougoslavie pourraient encore, selon T. Sarenac, fournir une base solide pour la coopération économique future entre nouveaux Etats, et constituer une étape vers une stabilisation globale de la région. Et de conclure que, malgré de nombreux obstacles qui empêchent la normalisation totale des relations économiques, les nouveaux Etats issus de l'ex-Yougoslavie ne semblent pas avoir d'autre choix que de coopérer économiquement. C'est une approche qui s'apparente à la méthode Jean Monnet qui procède par des intégrations sectorielles et techniques qui, de proche en proche, conduisent à une intégration économique plus globale et, en se fondant sur la solidarité de fait, tissent des liens d'interdépendance. Dans le cas qui nous occupe, la guerre, l'embargo et les tensions internes ont non seulement détruit des infrastructures et des pans entiers de l'économie mais également transformé le capital de confiance en sentiments de méfiance sinon de haine. D'où l'idée de commencer par une approche technique visant à reconstruire les communications et à éliminer les barrières et les obstacles aux échanges. Mais afin que cette proposition puisse être plus aisément acceptable, il est prévu de l'inscrire dans un espace plus vaste de l'Europe du Sud-Est et de confier sa mise en oeuvre à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Ainsi espère-t-on vaincre les réticences et venir à bout de l'opposition de la Croatie. Pour l'heure cependant, la solidarité par ressemblance et les priorités politiques paraissent l'emporter sur la solidarité par interdépendance et les intérêts économiques à plus long terme. Là encore, l'espoir repose sur un travail patient dont les résultats concrets peuvent constituer autant d'incitations à approfondir la coopération régionale. Mais aussi sur le changement de générations ainsi que sur l'effet d'attraction que l'Union européenne est appelée à exercer sur les pays de cette région du Sud-Est européen.

5. VERS UN FÉDÉRALISME EUROPÉEN?

Au centre de la problématique des pays de l'Europe centrale et orientale figure le rôle de l'Etat-nation et l'aménagement des communautés minoritaires qui prennent une dimension disproportionnée, sous l'effet des explosions de nationalismes et de micro-nationalismes. Comment

parvenir à un équilibre entre deux tendances contradictoires: d'une part, la tentation d'Etat-nation homogène, fondé sur le concept de la nation majoritaire et d'autre part, la volonté de consolider la démocratie en se rapprochant, puis en s'intégrant dans l'Union européenne? Tous les pays de cette région aspirent, de manière claire ou timide, à faire partie de l'Union européenne. Ainsi, à la limite, après l'adhésion future de la Slovénie, de la Roumanie et de la Bulgarie, même les autres Républiques de l'ex-Yougoslavie et l'Albanie s'efforceront de remplir les conditions exigées par les accords européens qui ouvrent la perspective de l'adhésion à l'Union européenne. Dans cette hypothèse de création d'un espace européen élargi, les problèmes des communautés minoritaires, de leur cohabitation au sein des Etats membres se posent de manière résolument différente. La suppression des frontières, le libre mouvement des personnes, des biens et des services, contribuent au changement de cadre et d'environnement humain en stimulant la solidarité par interdépendance et la compréhension mutuelle. Dans cet espace européen où la texture démographique ne permet pas de faire coïncider Etat, nation, langue et religion, il est vital de pouvoir assurer leur cohabitation pacifique.

Des exemples encourageants montrent la voie: l'autonomie territoriale, culturelle et linguistique et le recours au référendum local dont bénéficient les Gagaouzes dans la Moldova, constituent une innovation; la reconnaissance des droits collectifs, les garanties données aux langues minoritaires, à l'éducation et à l'identité culturelle ainsi que la formation d'un réseau de conseils d'auto-gouvernement locaux et nationaux sont les traits les plus saillants de ce que d'aucuns appellent le "modèle hongrois". Encore faudrait-il s'assurer de l'application fidèle de ces législations de pointe. Une autre évolution est porteuse d'avenir: la participation des représentants de la communauté hongroise à la vie politique, en Roumanie et sa présence au sein de la coalition gouvernementale; cette participation, qui se déroule dans un cadre plus démocratique, repose sur la vitalité de la société, de ses réseaux associatifs et de ses mouvements et partis politiques. Cette évolution vers une démocratie authentique peut être observée notamment dans le cas de la communauté allemande en Pologne. Grâce à ce renversement de politiques, les lieux de conflits peuvent se muer en lieux de cohabitation des peuples aux confluent de diverses cultures, langues, nationalités, ethnies et religions.

De nombreux obstacles se dressent sur la voie de la cohabitation

parmi lesquels le poids de l'« Ancien Régime » et des mentalités héritées du passé. On a pu le constater, les stéréotypes ont la vie dure mais pas éternelle, comme en témoignent les exemples de la réconciliation des Français et des Allemands ainsi que de la cohabitation des Bulgares et des Turcs. Les barrières s'estompent et les relations fondées sur le respect de l'autre et de la diversité tendent à neutraliser, voire à dépasser les effets diviseurs des stéréotypes. Cette évolution, dont le caractère fragile est apparu tout au long de cette lecture, s'inscrit dans le cadre européen. Influencée et soutenue par le Conseil de l'Europe, elle est exposée aux forces d'attraction de l'Union européenne. En effet, malgré les tensions et les difficultés intérieures, l'Union européenne apparaît aux yeux des candidats comme un exemple de réconciliation entre anciens ennemis et un espace de paix, une référence démocratique et un pôle de stabilité et de développement socio-économique en Europe. De toute évidence, il s'agit d'un processus d'intégration fondé sur des valeurs et principes communs, et sur une culture à la fois commune et diversifiée. Parmi les principes essentiels figure en premier lieu celui de la reconnaissance de la personne et des communautés de personnes dans leur diversité et leur complexité. Le respect des communautés minoritaires, la tolérance et la garantie des identités différentes en sont les conséquences directes. Autant de principes dont l'application conditionne la cohabitation à l'intérieur des Etats et au sein des Communautés d'Etats, mais qui ne sont que partiellement mis en oeuvre dans les pays ex-communistes.

Dans un esprit fédéraliste, l'Union privilégie les petits et moyens Etats bien au-delà de leur poids proportionnel. D'un autre côté, elle vise à maintenir un certain équilibre entre les pays membres et empêcher toute tentation hégémonique. Cette préoccupation est devenue plus actuelle depuis la réunification de l'Allemagne. Un deuxième pilier repose sur les fondements et les principes démocratiques qui, malgré la différence des régimes démocratiques et des mentalités qui existent entre les Etats membres sont de manière générale respectés. De surcroît, l'Union connaît un développement de structures sociales et des réseaux de collaboration informelle qui prolongent et soutiennent son fonctionnement et ses politiques publiques.

Trois courants puissants agissent dans l'Union: un qui conduit à la mise en commun des ressources et à l'exercice des responsabilités partagées au sein des institutions communes selon le principe de la subsi-

diarité, un autre qui tend à renforcer la décentralisation et la régionalisation aux niveaux européens et à l'intérieur des Etats membres, dont certains ont opté pour un système fédératif. Ce double courant contribue, à des niveaux différents, à intensifier la solidarité et la cohésion entre pays et régions au sein de l'Union. Le troisième courant s'apparente à la volonté d'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale et de partenariat avec la Russie et la Communauté des Etats Indépendants, ainsi qu'aux relations avec les Etats-Unis. Au-delà de ces sphères d'intérêt, ce dernier courant soulève la question du rôle de l'Union européenne et de l'Europe dans le monde dans le processus de mondialisation. Autant dire que cet ensemble complexe et en pleine évolution qu'est l'Union européenne, est soumis à des influences et des facteurs variés et multiples. Ce processus qui se développe, en parallèle avec des transformations profondes des sociétés européennes, est susceptible de s'appuyer sur la révolution technologique en matière de micro-ordinateurs et de communication. La gestion en réseaux permet de mieux gouverner des communautés complexes et des forces transfrontalières. A l'encontre du modèle centralisé de l'Etat-nation unitaire et des administrations et entreprises fortement hiérarchisées, apparaissent des signes d'interdépendance, voire de synergie entre le développement de la haute technologie de communication et la gouvernance des structures complexes au sein de l'Union européenne, des Etats et des régions, signes qui participent de l'approche fédérative et novatrice. Cette approche ouverte sur l'avenir ne pourra remplir pleinement son rôle que si les responsables demeurent à l'écoute des futurs membres et partenaires et pratiquent un véritable dialogue.

Les pays qui ont fait l'objet de cette série d'études illustrent la diversité des situations autour de la problématique Etat-nation et communautés minoritaires. Pris séparément dans leurs frontières nationales, ces problèmes apparaissent sinon insolubles, du moins susceptibles de créer des tensions, voire de provoquer des conflits. En revanche, projetés dans un contexte plus vaste, englobant plusieurs pays et en prise directe avec l'Union européenne, les mêmes problèmes semblent susceptibles de solutions plus harmonieuses en accord avec les principes fondamentaux de l'Union. C'est pourquoi, tant les candidats que l'Union ont avantage d'éviter les coopérations bilatérales pour s'engager dans une voie multilatérale. Ainsi pourront être recréés des espaces de collaboration entre les pays de l'Europe centrale et orientale avec le soutien de l'Union et selon la méthode qui relève du nouveau fédéralisme européen. Les cas

qui ont fait l'objet d'analyse montrent que, si l'Union européenne a beaucoup à apporter aux pays de l'Europe centrale et orientale, ceux-ci, à leur tour, sont en mesure d'enrichir l'expérience de l'Union. Il n'en reste pas moins que l'Union représente un point d'ancrage essentiel pour ces pays et qu'elle a vocation, sinon toujours la volonté, de les aider dans leurs efforts de démocratisation, de développement et dans leur recherche de solutions aux problèmes qui suscitent des oppositions entre leurs conceptions de l'Etat-nation et de la place des communautés minoritaires. C'est en restant fidèle à ses finalités et à ses valeurs que l'Union européenne pourra remplir sa tâche en garantissant les identités des Etats et des régions ainsi que leur épanouissement dans un ensemble à la fois diversifié, interdépendant et solidaire. Cette finalité n'est pas étrangère à l'idée-force qui a motivé les pères fondateurs de la Confédération suisse, à savoir l'"Union dans la diversité" et qui sert d'inspiration aux bâtisseurs d'un fédéralisme original européen.

¹ "En Slovaquie, le révisionnisme retourne à l'école", *Le Monde* du 10 mai 1997.

² Cf. l'article de Natalie Nougayrède paru dans *Le Monde* du 29 mai 1997.

³ L'Agenda 2000 de la Commission européenne (juillet 1997) ne fait pas figurer la Slovaquie parmi les 5 pays de l'Europe centrale candidats avec lesquels elle entamera les négociations dès 1998.

Auteurs

MAXIMOS ALIGISAKIS, *Maître-assistant à l'IEUG*

MARC DE BELLET, *Maître-assistant à l'IEUG*

RENATA LATALA, *Diplômée de l'IEUG*

NICOLAS LEVRAT, *Maître d'enseignement et de recherche à l'IEUG*

ANDRÉ LIEBICH, *Professeur à l'IUHEI*

ELZBIETA MOSIEJ, *Diplômée de l'IEUG*

MIROSLAV NOVAK, *Maître-assistant à l'Université Charles (Prague)*

SYLWIA PALUCHNIAK, *Diplômée de l'IEUG*

SVETLA ROUSSEFF, *Diplômée de l'IEUG*

FRANÇOIS SAINT-OUEN, *Chargé de cours à l'IEUG*

TANIA SARENAC, *Diplômée de l'IEUG*

DUSAN SIDJANSKI, *Professeur à l'IEUG*

Remerciements

Au moment de conclure cette recherche qui s'est étendue sur près de trois ans, il nous faut adresser nos remerciements à certaines institutions et personnes qui nous ont accordé leur soutien durant ce travail.

Tout d'abord, nous tenons tout particulièrement à exprimer notre gratitude au Rectorat de l'Université de Genève qui a accordé les fonds rendant ce projet réalisable.

L'Institut Européen de l'Université de Genève nous a accueillis et nous a soutenus tout au long de cette période, mettant à notre disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de ce livre. Nous tenons donc à exprimer notre reconnaissance à Victoria Curzon-Price, directrice de l'Institut, ainsi qu'à Marie-Hélène Houzé et Sandrine Chollet.

Elisabeth Pagnossin-Aligisakis a bien voulu relire le manuscrit, traité graphiquement par Anne-Lise Auberson, qu'elles en soient toutes deux remerciées.

Enfin, que toutes les personnes qui ont bien voulu aider les auteurs des différentes contributions de ce livre soient remerciées de leur disponibilité.

sous la direction de Maximos Aligisakis,
Marc de Bellet, François Saint-Ouen

EURYOP

sous la direction de Maximos Aligisakis,
Marc de Bellet, François Saint-Ouen

NATIONALISMES EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE: CONFLITS OU NOUVELLES COHABITATIONS?

L'onde de choc du nationalisme post-marxiste a fait voler en éclats des Etats multinationaux tels que l'URSS, la Yougoslavie ou la Tchécoslovaquie, et a provoqué ou intensifié des tensions au sein de plusieurs Etats-nations d'Europe centrale que l'on croyait voués à la pérennité.

Ces forces centrifuges, inspirées souvent par la volonté de créer des Etats-nations homogènes dans des espaces où cohabitent plusieurs peuples, vont à l'encontre des efforts d'intégration incarnés notamment par l'Union européenne. Elles provoquent des situations empreintes d'ambiguïté dans la mesure où plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale aspirent à rejoindre cette Union. Sont-elles une menace pour celle-ci, voire pour l'intégration et la sécurité européenne en général? Il était donc légitime et urgent d'interroger la réalité de ces pays pour essayer de voir, plus clairement, les sources des conflits et des tensions. Cet ouvrage est la première recherche entièrement conçue et réalisée par une équipe d'enseignants, de chercheurs et de diplômés de l'Institut européen de l'Université de Genève. Une approche interdisciplinaire a été retenue afin de mieux saisir, dans toute sa complexité, le phénomène des nationalismes dans les pays post-communistes.

2-8257-0572-1



9 782825 705728

georg
EDITEUR

NATIONALISMES EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE: CONFLITS OU NOUVELLES COHABITATIONS?

georg
EDITEUR

EURYOPA

NATIONALISMES EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE: CONFLITS OU NOUVELLES COHABITATIONS?

Présentation et synthèse: Dusan Sidjanski

georg
EDITEUR

Publications de l'Institut européen de l'Université de Genève